

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire**  
**du 12 février 2018**

Le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 février 2018 s'est réuni le 12 février 2018 à 19h00 à la salle Ariane de Villefranche d'Allier. La séance est présidée par Bruno ROJOUAN.

**PRESENTS** : V. ALLOIN - S. AUCOUTURIER - S. BADUEL - J. BIZEBARRE - E. BLANCHET - PH. BONHOMME - S. BOURDIER - JP. BOUGEROLLE - E. BOULON - L. BROCARD - G. BUREAU - C. CABASSUT - M. CAJAT - A. CHANIER – A. CHAPY - A. CHAUSSE - MA. CHEVRIER - L. CHICOIS - F. COMMANT - B. CONFESSON - P. DAFFY - M. - B. DEPRAS - M. DUFFAULT - S. DUONG - S. FENOUILLET - G. FENOUILLET - M. JALIGOT - O. LABOUESSE - F. LEHMANN – M. LOUREIRO - B. MARTIN - JJ. MERCIER - JJ. PERRET - P. PORTET - V. RADOMSKI - C. RIBOULET - A. ROCHE - B. ROJOUAN - M. SANLIAS - F. SPACCAFERRI - D. TABUTIN - F. TARIAN – B. THEVENET - E. TOURAUD - C. TOURRET - C. TOUZEAU - B. VALETTE - T. VERGE ;

**EXCUSES** : F. FERRANDON DERET – MC. BAURES - R. AUCLAIR - H. BUREAU - F. SOARES - B. BOVE - C. MARTIN - B. CHAPELIER -

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : F. FERRANDON DERET à C. CABASSUT, B. BOVE à JP. BOUGEROLLE -

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 décembre 2017 est adopté par l'assemblée.

Secrétaires de séance : Marie-Anne CHEVRIER et Elisabeth BLANCHET

Bruno ROJOUAN, Maire de Villefranche d'Allier, accueille les conseillers communautaires et présente les principales activités et caractéristiques de la commune.

Sur proposition du Président, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité. Il remercie les secrétaires pour leur travail de relecture.

Elisabeth BLANCHET et Marie-Anne CHEVRIER sont désignées secrétaires de séance.

**1. Candidature de Cosne d'Allier à l'appel à projet « reconquérir les centres-bourgs et centres-villes de l'Allier ». Avis de CMNC**

Forte de ses 25 500 habitants et de ses 8 000 emplois, Commentry Montmarault Néris Communauté concentre ses activités et ses services sur des pôles intermédiaires constitués principalement par Commentry, Néris-les-Bains, mais aussi Cosne d'Allier, Montmarault, Villefranche d'Allier, Doyet...

Ce tissu économique est lié à des activités ancrées historiquement sur le territoire dans des domaines variés liés au thermalisme, à l'industrie et à l'agroalimentaire.

Au fil du temps, l'économie locale s'est développée et a su aussi générer de nouvelles activités grâce au réseau routier qui irrigue et désenclave le territoire. Des entreprises de renom se sont implantées localement notamment dans le domaine de la nutrition animale, du bâtiment, de la gestion des aires de services autoroutières, de la logistique...

On note la présence d'axes nationaux (A71, A714, RCEA) : le trafic dépasse en moyenne les 10 000 véhicules par jour dont 40% de poids lourds. S'ajoutent à cette desserte nationale des routes départementales classées à grande circulation dont la RD 2371, la RD46, la RD 2144, la RD33...

La revitalisation des centres bourgs avec l'implantation de services et de commerces de proximité est un défi nécessaire pour contrebalancer la désertification. Aujourd'hui, les politiques nationale et locale s'accordent pour amorcer une redynamisation des centres-villes.

Dans le cadre de ses compétences, CMNC intervient directement sur la commune :

- La gestion des zones d'activités,
- La gestion du centre de loisirs et de la crèche multi accueil « 1.2.3 P'tit bois »,
- La gestion d'ateliers de théâtre et d'arts plastiques,
- Le financement des particuliers pour les opérations de rénovation de leur habitat,
- Le versement de fonds de concours pour financer des services communaux (18 500 euros par an pour la piscine et le fonctionnement des équipements culturels) mais aussi pour améliorer le cadre de vie des habitants (restauration du patrimoine, équipement culturel)...

Dans le cadre de son programme intercommunal 2018/2020, CMNC prévoit la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Une réflexion est également lancée sur l'aménagement d'un centre de loisirs dédié spécifiquement aux activités jeunesse.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à cette candidature.

## **2. Candidature de Nérès-les-Bains à l'appel à projet « reconquérir les centres-bourgs et centres-villes de l'Allier ». Avis de CMNC**

Forte de ses 25 500 habitants et de ses 8 000 emplois, Commentry Montmarault Nérès Communauté concentre ses activités et ses services sur des pôles intermédiaires constitués principalement par Commentry, Nérès-les-Bains, mais aussi Cosne d'Allier, Montmarault, Villefranche d'Allier, Doyet...

Ce tissu économique est lié à des activités ancrées historiquement sur le territoire dans des domaines variés liés au thermalisme, à l'industrie et à l'agroalimentaire.

Au fil du temps, l'économie locale s'est développée et a su aussi générer de nouvelles activités grâce au réseau routier qui irrigue et désenclave le territoire. Des entreprises de renom se sont implantées localement notamment dans le domaine de la nutrition animale, du bâtiment, de la gestion des aires de services autoroutières, de la logistique...

On note la présence d'axes nationaux (A71, A714, RCEA) : le trafic dépasse en moyenne les 10 000 véhicules par jour dont 40% de poids lourds. S'ajoutent à cette desserte nationale des routes départementales classées à grande circulation dont la RD 2371, la RD46, la RD 2144, la RD33...

La revitalisation des centres bourgs avec l'implantation de services et de commerces de proximité est un défi nécessaire pour contrebalancer la désertification. Aujourd'hui, les politiques nationale et locale s'accordent pour amorcer une redynamisation des centres-villes.

Dans le cadre de ses compétences, CMNC intervient directement sur la commune :

- La gestion des zones d'activités notamment celle du Campus 6 rue de la folie (investissement de 90 000€ pour accueillir une nouvelle entreprise),
- La gestion du centre de loisirs « Les Galibots » et de la crèche multi accueil « Les 3 pommes » (investissement de plus de 600 000€ pour la construction du RAM),
- La gestion de la médiathèque intercommunale,
- Le financement des particuliers pour les opérations de rénovation de leur habitat,

- En tant que membre de la SEMETT pour la gestion des thermes,
- Le versement de fonds de concours pour améliorer le cadre de vie des habitants (restauration du patrimoine, aménagement de chemins de randonnées, aire de jeux...)...

Dans le cadre de son programme intercommunal 2018/2020, CMNC a réservé un financement de 900 000€ (Département/Région) pour la construction de la nouvelle piscine communale.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à cette candidature.

### **3. Micro crèche de Verneix. Avis de CMNC**

Forte de ses 25 500 habitants et de ses 8 000 emplois, Commentry Montmarault Nérès Communauté concentre ses activités et ses services sur des pôles intermédiaires constitués principalement par Commentry, Nérès-les-Bains, mais aussi Cosne d'Allier, Montmarault, Villefranche d'Allier, Doyet...

Ce tissu économique est lié à des activités ancrées historiquement sur le territoire dans des domaines variés liés au thermalisme, à l'industrie et à l'agroalimentaire.

Au fil du temps, l'économie locale s'est développée et a su aussi générer de nouvelles activités grâce au réseau routier qui irrigue et désenclave le territoire. Des entreprises de renom se sont implantées localement notamment dans le domaine de la nutrition animale, du bâtiment, de la gestion des aires de services autoroutières, de la logistique...

On note la présence d'axes nationaux (A71, A714, RCEA) : le trafic dépasse en moyenne les 10 000 véhicules par jour dont 40% de poids lourds. S'ajoutent à cette desserte nationale des routes départementales classées à grande circulation dont la RD 2371, la RD46, la RD 2144, la RD33...

La revitalisation des centres bourgs avec l'implantation de services et de commerces de proximité est un défi nécessaire pour contrebalancer la désertification. Aujourd'hui, les politiques nationale et locale s'accordent pour amorcer une redynamisation des centres-villes.

C'est dans ce cadre que la commune de Verneix a décidé de construire une micro-crèche de 10 places. Le montant de l'opération s'élève à environ 450 000 € HT pour une superficie avoisinant les 130 m<sup>2</sup>.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable au projet communal.

### **4. Maison des Assistantes Maternelles de Chamblet**

Forte de ses 25 500 habitants et de ses 8 000 emplois, Commentry Montmarault Nérès Communauté concentre ses activités et ses services sur des pôles intermédiaires constitués principalement par Commentry, Nérès-les-Bains, mais aussi Cosne d'Allier, Montmarault, Villefranche d'Allier, Doyet...

Ce tissu économique est lié à des activités ancrées historiquement sur le territoire dans des domaines variés liés au thermalisme, à l'industrie et à l'agroalimentaire.

Au fil du temps, l'économie locale s'est développée et a su aussi générer de nouvelles activités grâce au réseau routier qui irrigue et désenclave le territoire. Des entreprises de renom se sont implantées localement notamment dans le domaine de la nutrition animale, du bâtiment, de la gestion des aires de services autoroutières, de la logistique...

On note la présence d'axes nationaux (A71, A714, RCEA) : le trafic dépasse en moyenne les 10 000 véhicules par jour dont 40% de poids lourds. S'ajoutent à cette desserte nationale des routes départementales classées à grande circulation dont la RD 2371, la RD46, la RD 2144, la RD33...

La revitalisation des centres bourgs avec l'implantation de services et de commerces de proximité est un défi nécessaire pour contrebalancer la désertification. Aujourd'hui, les politiques nationale et locale s'accordent pour amorcer une redynamisation des centres-villes.

C'est dans ce cadre que la commune de Chamblet a décidé de construire une MAM de 16 places. Le montant de l'opération s'élève à environ 340 340 € HT pour une superficie avoisinant les 170m<sup>2</sup>.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable au projet communal.

## **5. Présentation de la synthèse du diagnostic PLUi – Christiane TOUZEAU**

Christiane TOUZEAU rappelle la démarche du PLUi et les principaux points qui caractérisent le secteur :

- Une économie forte avec près de 8500 emplois,
- Une présence industrielle importante. Plus de 10% des emplois industriels du département sont concentrés sur CMNC. L'agroalimentaire est très présent avec le groupe BIGARD SOCOPA qui concentre plus de 700 emplois sur la commune de Villefranche d'Allier mais plus largement avec le groupe ADISSEO à Commentry spécialisé dans la nutrition animale.
- Des emplois qui rendent le territoire attractif et qui fixent une population :
  - o 59% des actifs ayant un emploi habitent sur le territoire communautaire.
  - o 35% des actifs ayant un emploi proviennent de l'extérieur
- Un positionnement stratégique aux deux carrefours de l'autoroute A71/future A79 et A71/A714. Le dernier comptage routier sur la RCEA comptabilise en 2016 environ 11 000 véhicules jour dont 40% de poids lourds.

Le territoire est aussi marqué par une agriculture de qualité essentiellement lié à l'élevage. ¾ de la superficie est occupée par des espaces agricoles. L'activité concentre 13% des actifs.

Le tourisme poursuit son évolution avec le développement d'aires de camping-cars et la rénovation ou la construction de nouveaux établissements hôteliers. Le territoire n'a pas de vocation touristique particulière mais son positionnement géographique et son réseau routier le rapproche de sites touristiques importants (les centres historiques des agglomérations et leurs musées, Le Pal, Vulcania, la forêt de Tronçais, les volcans...)

Enfin en ce qui concerne le patrimoine, le secteur est marqué par un bâti vernaculaire de qualité et un tissu bocager à préserver.

A noter un habitat dispersé marqué par des centres anciens organisés autour d'enceintes fortifiées ou développés le long d'axes de communication à l'époque de l'industrie minière.

La chute démographique s'est largement ralentie ces dernières années. La taille des ménages diminue et la population vieillit... D'où la volonté locale de développer l'économie et les services à l'enfance et à la jeunesse.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve le diagnostic du PLUi présenté aux élus.

Bruno ROJOUAN pense que l'élaboration du PLUi uniquement sur l'ancien périmètre des 21 communes de la région de Montmarault n'a pas de sens. En effet, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) gagnerait en cohérence s'il était mené au niveau des 33 communes de CMNC.

Christiane TOUZEAU précise que le coût de son extension sur ex 3CN est estimé à 93 800 € HT. Normalement, le montant de la prestation nécessiterait une consultation avec publicité. Vu la taille de CMNC, la loi impose un seul PLUi. La coordination de deux cabinets d'études pour réaliser un seul document de planification ne paraît pas judicieuse.

De manière exceptionnelle, le code des marchés autorise le recours à un avenant à condition que celui-ci ne dépasse pas 50% du marché initial.

A l'interrogation de Serge BADUEL, Bruno ROJOUAN confirme que le PLU de Malicorne peut se poursuivre normalement. Il devra cependant pouvoir intégrer le PLUi à terme. Il faut impérativement que les deux cabinets d'études échangent entre eux notamment sur le PADD.

## 6. Administration générale

### a. Présentation des décisions du Président – Bruno ROJOUAN

Dans le cadre des activités des Galibots, CMNC organise un ramassage des enfants dans les communes de l'Ex 3CN.

Ce ramassage est effectué par une prestation de service. Le marché a été contracté pour l'année 2018 renouvelable 2 fois. Il s'agit d'un marché alloti :

- Le lot 1 concerne le ramassage pendant les vacances scolaires et les mercredis,
- Le lot 2 concerne des tournées ponctuelles.

3 entreprises ont répondu (THERMEVASION, KEOLIS). L'entreprise STI Allier basée à Avermes, la moins disante, a remporté les 2 lots

DESIGNATION	STI	
	Prix par véhicule €HT	Ramassage matin et soir € HT
<b>LOT 1</b> RAMASSAGE PENDANT LES VACANCES ET LES MERCREDIS	128.38	256.72
<b>LOT 2</b> TRANSPORT PONCTUEL Bus 50 places A/R	Coût ½ journée € HT	Journée € HT
<b>Moins de 50 km</b>	95	130
<b>Moins de 100 km</b>	196	275
<b>Moins de 200 km</b>	275	334
<b>Moins de 300 km</b>	450 + 1.75 km sup	Idem

## **b. Contrat de Territoire Allier – Bruno ROJOUAN**

Confer le tableau

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à signer le contrat de territoire avec le Conseil départemental de l'Allier et à solliciter tous les autres financeurs. Il l'autorise aussi à signer les contrats de maîtrise d'œuvre.

Claude RIBOULET précise que le CTA sera vraisemblablement entériné en commission permanente du mois de mars.

## **c. Convention de mise à disposition de service (centre de loisirs de Cosne d'Allier) – Bruno DEPRAS**

Conformément à la décision du conseil communautaire de gérer directement le centre de loisirs de Cosne d'Allier dès 2018, une convention de mise à disposition du personnel concerné a été validée. Or quatre agents ne peuvent pas être mis à disposition du fait de leur contrat et de leur statut. Il convient donc de prévoir une convention spécifique qui prévoit la mise à disposition de moyens humains et matériels, biens et équipements par la commune au profit de la communauté.

Ainsi les agents concernés par la mise à disposition du service sont les suivants :

- 1 agent en CAE, à raison de 247 heures par an, taux horaire 9,76 brut
- 1 agent en CAE, à raison de 292 heures par an, taux horaire 9,76 brut
- 1 agent contractuel, à raison de 270 heures par an, au grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon catégorie C (taux 12,90 charges patronales comprises)
- 1 agent contractuel, à raison de 108.75 heures par an, au grade d'éducateur APS 7<sup>ème</sup> échelon catégorie B (taux 19,96 charges patronales comprises)

Par accord entre les parties, les moyens matériels mis à disposition sont les suivants :

1/ Bâtiment dit « Maison des jeunes et de la Culture », ainsi que la cour, ensemble cadastré section AT n° 206, bâtiment par ailleurs partagé par les autres sections de la MJC, ainsi que l'école de musique, ainsi que tout le mobilier et les installations afférentes aux activités d'accueil de loisirs.

2/ Bâtiment dit « garderie périscolaire », ensemble cadastré section AS n°366, 379 en partie, ainsi que tout le mobilier et les installations afférentes aux activités d'accueil de loisirs.

Les descriptifs précis des moyens matériels mis à disposition doivent faire l'objet d'un procès-verbal contradictoire.

La Communauté de communes remboursera à la Commune de Cosne d'Allier le coût de fonctionnement du service mis à disposition dans les mêmes conditions que sur les autres pôles à savoir :

100% du temps des agents mis à disposition pour les accueils de loisirs.

100% des fluides des bâtiments qui sont exclusivement utilisés dans le cadre de cette compétence,.

Pour les bâtiments partagés par le centre de loisirs et d'autres associations, le coût de fonctionnement demeure à la charge de la commune.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention correspondante.

## **7. Finances : CVAE et attributions de compensations – Claude RIBOULET**

### **a. CVAE**

Pour information, l'état 1386 des services fiscaux qui récapitule les produits fiscaux perçus au cours de l'année 2017 est alarmant pour la prévision de la CVAE 2018 en provenance de Commentry. Elle est en chute de 60% passant de 3 050 012 € à 1 212 921 €. Le Président a immédiatement saisi le Directeur Départemental des Finances publiques et la Préfète. Affaire à suivre...

### **b. Attribution de compensation**

Conformément à la réglementation, il convient d'entériner les AC prévisionnelles 2018. Au cours de l'année 2017, certaines communes ont bénéficié d'un rappel de CFE qu'il convient d'intégrer aux AC prévisionnelles 2018.

Pour rappel, la comcom et les communes concernées ont délibéré l'an passé pour transférer le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel de Ressource) et la DCRTP (Dotation de Compensation sur la Réforme de la Taxe Professionnelle) à l'intercommunalité. Ils sont intégrés dans les AC. A noter que dans la dernière loi de finance l'enveloppe de la DCRTP est en forte baisse. C'est la raison pour laquelle elle n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous :

<b>Communes</b>	<b>AC prévisionnelles 2018 €</b>
Beaune-d'Allier	8 027
Bézenet	40 267
Bizeneuille + 17 305 € au titre CFE 2016 + rappel CFE 2017	168 536
Blomard	8 195
Chamblet	41 436
Chappes	7 953
Chavenon	6 321
Colombier	3 220
Commentry + 2 913 644 FNGIR	6 065 307
Cosne d'Allier	276 094
Deneuille les mines	43 616
Doyet	258 739
Durdar Larquille	29 638
Hyds	8 385

La Celle	6 119
Louroux de Beaune	3 240
Malicorne	271 560
Montmarault + 90 910 FNGIR	564 093
Montvicq	134 312
Murat	3 406
Néris les Bains + 442 € au titre de la CFE 2016 + rappel CFE 2017	364 559
Saint Angel + 33 057 € au titre de la CFE 2016 + rappel CFE 2017	93 140
Saint Bonnet de Four	39 726
Saint Marcel en Murat	58 096
Saint Priest en Murat	81 172
Sauvagny + 1 305 FNGIR	6 442
Sazeret	27 464
Tortezais	1 743
Venas	1 597
Verneix + 43 710 € au titre de la CFE 2016 + rappel CFE 2017	140 453
Vernusse	1 608
Villefranche d'Allier	509 481
Voussac	10 833
<b><i>S/TOTAL 2017</i></b>	<b><i>6 090 091</i></b>
<b>TOTAL prévisionnel 2018</b>	<b>9 284 778</b>

Claude RIBOULET rappelle que le FNGIR et la DCRTP est directement lié à l'impôt économique et c'est la raison pour laquelle CMNC a décidé de les mutualiser au niveau de l'intercommunalité...

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve.

## 8. Economie

### a. Vente de terrain Zac de la Brande à Centrakor – Claude RIBOULET

La SCI EOL PROPERTY 3 en cours de création, représentée par Monsieur LELIEVRE gérant du magasin CENTRAKOR, souhaite acquérir un terrain sur la ZAC de la Brande pour réaliser un projet en deux phases :

- 1/ Agrandissement du Centrakor et réalisation d'un parking
- 2/ Implantation d'une surface commerciale pour renforcer la zone commerciale.

Il s'agit de la parcelle AB n° 181 d'une surface de 5 409 m<sup>2</sup>, classée en zone NAIs dans le règlement de ZAC de la Brande.

La vente pourrait s'effectuer au prix de 5,34 € H.T. /m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation de France Domaine soit 28 884,06 €.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente notamment la signature de l'acte de vente correspondant.

#### **b. Aménagement de la ZA du Grand Champ – Alain CHANIER**

La ZA du Grand Champ à Montmarault a pour objectif de valoriser une partie du tissu artisanal et tertiaire existant tout en attirant de nouvelles activités. Elle a une vocation de zone d'activités économiques dans le prolongement de la ZAC du Château d'eau. Suite à l'étude préalable réalisée par le cabinet SERRE HUBERT TRUTTMANN et afin de promouvoir des infrastructures d'accueil attractives, la Communauté de Communes souhaite réaliser ces travaux.

Les études préliminaires prévoient les travaux suivants :

- Assainissement des eaux pluviales et des eaux usées
- Terrassement voirie principale
- Les réseaux télécommunications et fibre optique, gaz, basse tension, éclairage, eau potable,
- Etude de sol, signalisation, relevé topographique, maîtrise d'œuvre, contrôles...

Le montant de l'opération est estimé à environ 280 000,00 euros HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

#### **Plan de financement prévisionnel:**

<b>Postes de dépenses principaux</b>	<b>Montants en euros</b>	<b>Origines</b>	<b>Montants en euros</b>	<b>%</b>
⚡ <b>Dépenses de V.R.D., signalisation, contrôles...</b>	265 500	<b>Etat (DETR)</b>	98 000	35
		<b>C. Régional</b>	84 000	30
⚡ <b>Maîtrise d'œuvre</b>	14 500	<b>Total aides publiques</b>	<b>182 000</b>	<b>65</b>
		<b>Ressources propres</b>	98 000	35
<b>Total H.T.</b>	<b>280 000</b>	<b>Total général</b>	<b>280 000,00</b>	<b>100</b>

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à entamer toutes les démarches nécessaires notamment les demandes de financement auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes....

Alain CHANIER tient cependant à préciser une chose sur le montant des travaux envisagés. Le coût est élevé par rapport à la surface commercialisable (environ 1ha). Il faudra rester prudent sur cette action.

Claude RIBOULET rappelle son intervention pour configurer l'aménagement de cette zone. La desserte routière des futurs lots a été optimisée au maximum. Plus une ZA est rapidement opérationnelle, plus elle est attractive, renchérit Bernard MARTIN. Il rappelle que la commune a cédé gratuitement les terrains concernés. CMNC peut donc prendre à sa charge les travaux nécessaires notamment si elle obtient le financement prévu...Claude RIBOULET rappelle que le reste à charge est estimé à 60 000€.

Bruno ROJOUAN comprend l'enjeu de l'attractivité mais rejoint la prudence d'Alain CHANIER et l'optimisation des dépenses d'aménagement des ZA.

**c. Aide à l'immobilier d'entreprise (CPL, IGETEC, 2CT) – Claude RIBOULET**  
**a) CPL**

La société CPL a été créée fin 2013 dans l'hôtel d'entreprises de Commentry-Malicorne. Elle est spécialisée dans la distribution d'accessoires et de médicaments vétérinaires.

Peu de temps après, l'entreprise a dû louer deux locaux supplémentaires pour faire face au développement de l'activité.

En trois ans, la société CPL a multiplié son chiffre d'affaire par plus de cinq (en 2014 : 600 000€, en 2017 : 3.3 M€).

La clientèle est composée à 40% de vétérinaires, 20% de grandes surfaces spécialisées, 20% de grandes surfaces alimentaires et 20% de la vente sur internet. Le marché est principalement français, mais des exportations sont réalisées ponctuellement vers les Pays-Bas et l'Allemagne.

Aujourd'hui l'entreprise dispose d'une surface exploitable de 500 m<sup>2</sup>, répartie sur 3 sites. L'espace de stockage est désormais saturé.

C'est pourquoi la société CPL souhaite construire ses propres locaux. Un terrain a été acheté à Commentry Montmarault Nérès Communauté sur la zone d'activité de la Brande.

Ce terrain est situé à proximité de l'hôtel d'entreprise, sur la commune de Nérès-les-Bains. Un bâtiment de 630m<sup>2</sup> a été construit, avec un accès poids lourds aménagé. Une extension de ce bâtiment de 600 m<sup>2</sup> est déjà envisagée d'ici 2019 sur 2000m<sup>2</sup> de terrain (également pour du stockage). En attendant, il est prévu de conserver une location en parallèle des nouveaux locaux.

Echéancier des travaux : Un permis de construire a été accordé en juin 2017. Les travaux ont débuté en septembre 2017, et se termineront début 2018.

## Proposition de décisions

### **\* CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE\***

	<b>Modalités</b>	<b>Résultat</b>
Taux d'aide départementale applicable	15 %	15 %
Assiette éligible	Immobilier	793 370 €
	TOTAL	119 005.5 €
	<b>Montant de subvention proposé</b>	<b>119 006 €</b>

### **\* CALCUL DU CO-FINANCEMENT EPCI**

	<b>Modalités</b>	<b>Résultat</b>
Taux de co-financement applicable	10 %	10 %
Assiette de calcul	Montant de l'aide départementale	119 006 €
	TOTAL	11 900.6 €
	<b>Montant du co-financement</b>	<b>11 901€</b>

L'EPCI valorisera son aide via l'installation d'un poste de relevage des eaux usées, à hauteur de 6 940 € HT. Il aura recours à son Contrat de Territoire pour financer le solde de sa participation, soit 4 961€ (11 901-6 940).

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve l'octroi d'une subvention de 4 961 € à la société SCI 2032 et l'autorise à signer la convention correspondante.

## **b) IGETEC**

### **Contexte**

L'entreprise IGETEC a été créée en 1995 à Aurillac (15). Elle est codirigée par Laurent VAURS et François MASSEBOEUF depuis 2013. Alors salariés de la société, ils choisissent de racheter les actions du dirigeant parti en retraite.

La société se positionne comme prestataire de service pour entreprises et établissements publics sur le secteur de la construction. Elle intervient notamment pour des bâtiments industriels, des centres hospitaliers et de soins, bureaux et bâtiments tertiaires, complexes sportifs et autres.

IGETEC a la spécificité de regrouper toutes les compétences nécessaires à l'ingénierie de la construction : fluides, structures, charpente, équipements techniques.

IGETEC est qualifiée par l'Organisme Professionnel de la Qualification de l'Ingénierie pour toutes ces spécialités. A ce titre, l'entreprise est reconnue garante de l'environnement.

Le siège social de l'entreprise est basé à Aurillac. Sa zone de chalandise s'étend sur trois régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Début 2017, IGETEC souhaite accentuer sa présence dans le nord de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Toutefois elle peine à recruter des profils de cadres/ingénieurs depuis Aurillac. Ayant l'opportunité de trouver les bons profils dans l'Allier, l'entreprise décide d'ouvrir une antenne à Montmarault. Elle choisit ce territoire pour son positionnement routier stratégique : croisement de la RCEA et de l'autoroute A71.

Elle recrute 3 collaborateurs et loue des locaux pour démarrer.

L'offre immobilière n'étant plus adaptée à ses besoins, IGETEC lance un projet de construction d'un bâtiment de 100m<sup>2</sup> à usage de bureaux.

Pour cela elle acquiert une parcelle de la zone industrielle du Grand Champ à Commentry Montmarault Nérès Communauté.

L'entreprise prévoit le recrutement d'un technicien.

Echéancier des travaux : L'autorisation de construire a été obtenue en juillet 2017. Les travaux se termineront au printemps 2018.

#### Proposition de décisions

##### **\* CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE**

	<b>Modalités</b>	<b>Résultat</b>
Taux d'aide départementale applicable	15 %	15 %
Assiette éligible	Immobilier	173 319€
	TOTAL	25 997,85 €
	<b>Montant de subvention proposé</b>	<b>25 998 €</b>

##### **\* CALCUL DU CO-FINANCEMENT EPCI**

	<b>Modalités</b>	<b>Résultat</b>
Taux de co-financement applicable	10 %	10 %
Assiette de calcul	Montant de l'aide départementale	25 998 €
	TOTAL	2 599,8 €
	<b>Montant du co-financement</b>	<b>2 600 €</b>

L'EPCI aura recours à son Contrat de Territoire pour financer sa participation.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve l'octroi d'une subvention de 2 600 € à la société SCI LVFM IMMOBILIER et l'autorise à signer la convention correspondante.

## c) 2CT

### Contexte

L'entreprise 2CT a été créée en 2006 par M. Caldeira, ancien salarié de CTRA, suite à la liquidation judiciaire de cette dernière. L'activité consiste à fabriquer et réparer des cuves, des échangeurs et d'autres équipements pour l'industrie. L'entreprise travaille aussi bien à partir de plans réalisés par ses clients qu'en passant par un cabinet d'études.

Depuis, la société n'a cessé de se développer en passant de 5 salariés en 2006 à 17 aujourd'hui.

Les principaux clients sont ADISSEO à Commentry (20 à 25% du chiffre d'affaire) ; Air Industrie Thermique en Ile de France ; Comeco en Haute Normandie ; Barriguand Echangeurs en Rhône-Alpes...

La société 2CT travaille aussi pour les SICTOM régionaux et ROCKWOOL (63). La clientèle régionale représente environ 80% du chiffre d'affaire de l'entreprise (le reste de la clientèle se situe au niveau national).

L'activité porte à 90 % sur la fabrication pour les secteurs de la chimie, la pétrochimie et l'environnement (traitement de fumée). L'activité de maintenance et réparation demeure plus résiduelle.

En 2013, l'entreprise achète des locaux à la commune de Commentry afin d'augmenter son espace de travail et ainsi répondre à l'activité croissante. A ce moment-là, il était question d'agrandir le bâtiment d'environ 450m<sup>2</sup>. Une aide du Conseil départemental de 83 600 € avait été accordée pour ce projet immobilier (acquisition + travaux).

Cette extension n'a pas été réalisée du fait d'un climat incertain sur le marché. L'aide du Département a été versée et clôturée au prorata de l'acquisition seulement, soit 30 932 € versés en 2014.

L'activité est repartie avec de nouvelles commandes pour la réalisation d'appareils chaudronnés de grandes dimensions. Le projet d'extension est relancé pour une surface de 1 400m<sup>2</sup>.

En parallèle, des investissements en matériels sont prévus, notamment via l'acquisition d'une potence de soudage sous flux. Cet outil permettra de souder des pièces épaisses en préservant la qualité et en améliorant la productivité et les conditions de travail. Une cabine de peinture grand volume et du matériel spécifique pour travailler les grandes pièces sont également prévus.

### Objectifs/enjeux

L'extension du bâtiment a également pour but d'accueillir les nouveaux processus mis en place par l'entreprise : peinture, décapage, soudage sous flux.

Deux recrutements sont prévus sur 2 ans : un peintre en première année, puis un chaudronnier en seconde année.

Maîtrise d'ouvrage : La maîtrise d'ouvrage est portée par la SCI Caldeira.

Le permis de construire a été obtenu en mars 2017.

Echéancier des travaux : La fin des travaux est prévu pour mai 2018.

**\* CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE\***

	<b>Modalités</b>	<b>Résultat</b>
Taux d'aide départementale applicable	15 %	15 %
Assiette éligible	Immobilier	888 286€
	TOTAL	133 242.9 €
	<b>Montant de subvention proposé</b>	<b>133 243 €</b>

**\* CALCUL DU CO-FINANCEMENT EPCI**

	<b>Modalités</b>	<b>Résultat</b>
Taux de co-financement applicable	10 %	10 %
Assiette de calcul	Montant de l'aide départementale	133 243 €
	TOTAL	13 324.3 €
	<b>Montant du co-financement</b>	<b>13 324 €</b>

L'EPCI aura recours à son Contrat de Territoire pour financer sa participation.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve l'octroi d'une subvention de 13 343 € à la société SCI Caldeira et l'autorise à signer la convention correspondante.

**9. Tourisme – Bernard MARTIN**

**a. Convention avec l'OTI**

Le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher a pour mission, depuis sa création, le développement et la coordination du tourisme à l'échelle de ses intercommunalités.

Il a été mandaté en juillet 2016 par le Conseil Syndical du PETR pour créer un Office de Tourisme Intercommunautaire. Cette structure dénommée « OTI de la Vallée du Cœur de France » a été créée fin 2017 avec l'agglomération montluçonnaise et les communautés de communes de Val de Cher et du Pays de Tronçais.

Plutôt qu'adhérer à l'OTI, Commeny Montmarault Nérès Communauté a préféré conventionner avec l'association sur le volet promotionnel.

L'OTI a fait parvenir un projet de convention pour la réalisation des éditions 2018 :

-3300 « Magazine Détours » : 1000 exemplaires Maison du Tourisme + 2300 OT Nérès-les-Bains

-1600 « Guide des Hébergements » : 1000 exemplaires Maison du Tourisme + 600 OT Nérès-les-Bains

-1600 « Guide Restauration » : 1000 exemplaires Maison du Tourisme + 600 OT Nérís-les-Bains

-600 « Programme des Coulisses des Métiers » : 500 exemplaires Maison du Tourisme + 100 OT Nérís-les Bains

Le coût global s'élève à 15 330.66 € (dont 9 643.40€ pour Commentry Montmarault Nérís Communauté et 5 687.26€ pour Nérís-les-Bains).

La convention est valable 1 an et peut être l'objet de modifications par avenant.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention correspondante.

Bernard MARTIN informe le conseil que la liquidation de l'actif de l'association sera redistribuée au prorata des participations antérieures. Il estime un retour dans les caisses communautaire d'environ 23 000€.

#### **b. EPIC communautaire**

Depuis la loi NOTRe et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI exercent, en lieu et place des communes, certaines compétences notamment dans les domaines économiques (zae) et touristiques. Cependant et par dérogation, la commune de Nérís-les-Bains engagée dans une démarche de classement en station de tourisme a pu, par délibération prise au cours de l'année 2016, conserver la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme ». Cette compétence est déléguée à un Etablissement Public Industriel et Commercial.

Lors du conseil communautaire du 5 octobre dernier, les élus approuvaient l'harmonisation de la compétence au niveau de l'intercommunalité en transformant l'EPIC communal en EPIC intercommunal. Les transferts de charges devront s'exercer par le biais des attributions de compensation pour assurer la neutralité fiscale. La subvention d'équilibre prévisionnelle 2018 s'élève à environ 220 000€. A charge pour la CLECT, en partenariat avec la commune, d'étudier la question financière et d'entériner le montant définitif de l'AC 2018.

La gouvernance prévoit un collège d'élus composé de 10 conseillers communautaires.

Il appartient à la commune de Nérís-les-Bains de lever cette dérogation par délibération et en parallèle de procéder à la modification des statuts de l'EPIC pour lui donner une dimension intercommunale. Ce travail devrait aboutir au cours de l'année 2018 pour être opérationnel en 2019.

### **10. Patrimoine : point sur la ferme de Magnier – Olivier LABOUESSE**

CMNC est propriétaire d'une ferme sur la ZAC de Magnier localisée sur la commune de Chamblet.

Le conseil a validé précédemment le principe de se séparer de cet ensemble immobilier qui inclut plusieurs parcelles d'une superficie totale de 119 550 m<sup>2</sup>.

France domaine estime l'ensemble à 104 868 € dont 70 000 € pour les bâtiments.

Une publicité a été mise en place sur « le bon coin ». Trois offres ont été proposées. Deux sont toujours en cours :

Noms	Propositions	Montants
M et Mme BEEKMAN	Paiement à terme	70 000 € avec un échancier de 6 ou 7 ans
M DEMASSE	Acquisition	70 000 €

Olivier LABOUESSE rappelle que la commission avait dans un premier temps validé la proposition de « location accession » de la famille BEEKMAN. Le bureau avait ensuite émis un avis défavorable. Entre-temps un dossier d'installation de jeune agriculteur a été lancé avec la Chambre d'Agriculture. Mais le porteur de projet est dans l'impossibilité d'acheter la propriété.

Bruno ROJOUAN demande de rappeler Mr DEMASSE pour savoir s'il est toujours acheteur... Le conseil est donc dans l'incapacité de prendre une décision ce soir sur l'avenir de la ferme.

### **11. Election d'un représentant au PETR – Bruno ROJOUAN**

Pour rappel, CMNC est représenté au sein du PETR par 12 délégués. Suite à la démission de Jean-Pierre BOUGEROLLE, il convient de procéder à son remplacement. Conformément à la réglementation, Fernand SPACCAFERRI est élu à l'unanimité pour siéger au comité syndical du PETR en lieu et place de Jean-Pierre BOUGEROLLE.

### **12. Garantie d'emprunt Allier habitat – Christiane TOUZEAU**

Dans le cadre de son plan d'investissement, Allier Habitat prévoit la réhabilitation de 1280 logements et la construction de 100 nouveaux logements. Un programme de déconstruction est aussi programmé. Le financement de ces différentes opérations nécessite de contracter de nouveaux emprunts. Cet exercice n'est possible qu'à la condition d'un réaménagement d'une partie de l'encours de la dette. Allier Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt enregistré sous le n°1191356 au profit de la construction de logements sur la commune de Montmarault.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Capital restant dû : 453 915,61 €
- Taux : LA 0,91 %
- Nature : livret A
- Marge : 0,91
- Durée : 24 ans
- Quotité garantie 10% soit 45 391,56 €

Sur proposition du Président, le conseil approuve cette garantie d'emprunt et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

### **13. Redevance SICTOM – Avenant – Bruno ROJOUAN**

Le SICTOM de la région montluçonnaise assure la collecte et le traitement des déchets de CMNC.

L'actualisation du prix de la redevance ayant évolué, il est nécessaire de procéder à l'actualisation de la convention.

Pour rappel, CMNC produit 190,32 m3 de déchets par an.

La redevance est fixée pour 2018 à 27,50 € m3 soit 5 233,80€ par an.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à signer l'avenant correspondant.

#### **14. Assujettissement du budget ZA du grand champ à la TVA – Claude RIBOULET**

Pour rappel, le conseil a créé, le 5 octobre 2017, le budget « ZA du Grand champ ».

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve l'assujettissement du budget à la TVA et l'autorise à entamer toutes les démarches nécessaires auprès des services des impôts.

#### **15. Tarification 2018 – ALSH de COSNE D'Allier – Bruno DEPRAS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de l'ALSH est assurée par la Communauté de Communes.

Il convient de déterminer les tarifs qui seront appliqués aux familles sur les différents temps assurés par l'ALSH :

##### 1. Accueil de loisirs périscolaire matin et soir

Tarification à l'heure. Toute heure commencée est due.

Tarifs appliqués en fonction des revenus imposables (RI) des familles déclarés avant abattements :

RI < à 25 000 € = 1,00 €/heure

25 000 € < RI < 45 000 € = 1,40 €/heure

RI > 45 000 € = 1,80 €/heure

##### 2. Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires

Le paiement des familles se fera par une facturation à l'heure / enfant.

Le calcul s'effectue à partir d'un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, en tenant compte d'un taux de 0,0025 % appliqué aux ressources brutes annuelles des familles dans la limite d'un plancher/plafond fixé chaque année.

Un supplément pour les sorties extérieures, les séjours courts ou accessoires sera appliqué. Son montant sera fonction de l'animation proposée.

Tarif du repas du mercredi : 3 € TTC.

##### 3. Accueil de loisirs samedis

Tarif forfaitaire déterminé en fonction des activités proposées.

De janvier à juillet 2018, l'atelier théâtre sera facturé 50 € par enfant.

Le montant pourra varier en fonction de l'animation.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve la tarification proposée.

#### **16. ALSH de Cosne d'Allier – Convention avec Charlotte PEYRE pour l'atelier de théâtre – Bruno DEPRAS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de l'ALSH est assurée par la Communauté de Communes.

6 séances de théâtre de « l'atelier lycéens » assurées par Charlotte PEYRE ont été planifiées de septembre 2017 à mars 2018 afin de créer une pièce de théâtre qui se conclurait par 2 représentations (en mars et mai 2018). Ces séances ont lieu les samedis de 11h à 17h.

Charlotte PEYRE intervient déjà au sein de la Communauté de Communes pour des séances à Montmarault. Il convient d'élaborer une autre convention pour cette intervention au sein de l'ALSH au titre de l'année 2018.

Le coût de la prestation s'élèvera à 270 € par mois, de janvier à mai 2018.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention correspondante.

#### **17. ALSH de Cosne d'Allier – Convention avec la piscine de CLAIRVAL – Bruno DEPRAS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de l'ALSH est assurée par la Communauté de Communes.

Pour 2018, l'ALSH souhaite poursuivre avec les enfants les activités aquatiques au sein de la piscine de la commune.

C'est l'objet de la présente convention avec la commune de Cosne d'Allier qui détermine les conditions d'accès à la piscine et les tarifs qui seront appliqués en 2018, à savoir :

- entrée piscine : 2€ / enfant

- activité « aquazumba » : forfait groupe de 35 € + 2 € / enfant.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention correspondante.

#### **18. Aide à l'artisanat, au commerce et services disposant d'un point de vente – Elisabeth BLANCHET**

Sébastien TRIBOULET a décidé de reprendre une boulangerie à Nérès-les-Bains. Il programme un investissement de 258 158 € HT pour réaménager le magasin, mettre aux normes le local professionnel et renouveler du matériel.

L'aide régionale correspondante à laquelle il peut prétendre s'élève à 10 000 € (20% plafonnés à 10 000€). Conformément à la décision du conseil communautaire du 4 juillet 2017, CMNC peut cofinancer ce projet à hauteur de 5 000 € (10% plafonnés à 5 000€).

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le conseil approuve et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

#### **19. Point sur les commissions**

- Jean-Jacques PERRET rappelle qu'il a envoyé aux communes le nouveau dispositif des fonds de concours. Il en a profité pour leur demander en retour les projets qu'elles souhaitaient financer par ce biais. Il faudra certainement compléter par un échéancier.

Jean- Jacques PERRET apporte des précisions : pour les communes de plus de 1000 habitants, il peut y avoir plusieurs projets dans la limite du plafond accordé dans la catégorie des investissements subventionnés. Pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission souhaiterait pouvoir élargir l'assiette des dépenses éligibles au matériel à enveloppe constante.

- Elise BOULON rappelle le travail engagé avec le SDE03 au sujet du Plan Climat Air Energie qui est un document obligatoire pour les comcom de plus de 20000 habitants. L'idée est de mutualiser cette étude à l'échelle du département. Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur un cahier des charges.

Concernant la randonnée, plusieurs communes n'ont pas répondu au questionnaire qu'elle a envoyé. Il s'agit d'une étape importante pour le bon déroulé de l'harmonisation de cette activité.

Le dossier Œil Aumance suit son cours. L'agence de l'eau devrait présenter notre dossier prochainement à son conseil d'administration pour l'attribution de la subvention d'animation. Les Comcom partenaires (Val de Cher et Pays de Tronçais) ont validé le principe de cofinancement.

- Jocelyne BIZEBARRE rappelle les travaux programmés par la comcom sur l'aire des gens du voyage dont l'objectif principal est de résoudre le dépôt sauvage et de le cadrer. Environ 100 000€ sont nécessaires pour réaliser cet aménagement. Ce travail s'effectue en collaboration avec la commission Travaux Equipement.
- Alain CHAPY rappelle le travail qui est mené entre la comcom et l'EPIC pour une future collaboration. Le collectif Hubertine AUCLERT poursuit ses travaux. La participation communautaire s'effectuerait par la prise en charge d'une prestation de théâtre et celle de la Confrérie du pâté aux pommes de terre. Il rappelle la date de la manifestation du 28 avril qui se déroulera à St Priest en Murat et qui sera consacrée à cette féministe d'avant-garde.
- Elisabeth BLANCHET informe qu'en 2018 la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) devra se réunir pour estimer les charges des ZAE communales transférées, de l'EPIC en charge du tourisme à Nérès-les-Bains, du PLUi...
- Bruno DEPRAS précise que la commission peaufine le cahier des charges pour les TBI. Elle poursuit son travail d'harmonisation des tarifs notamment ceux des repas. La compétence enfance jeunesse nécessite aussi un travail d'harmonisation au niveau intercommunal notamment par rapport aux accueils de loisirs communaux sur le secteur Ex 3CN.
- Christiane TOUZEAU précise que, dans le cadre du PLUi, des ateliers seront organisés les 6 et 7 mars prochains. 3 thèmes seront abordés : économie, cadre de vie, environnement. Ils seront débattus en journée par les membres du COPIL et du COTEC. Elle rappelle que le Comité de Pilotage est constitué essentiellement des maires et des membres de sa commission et que le Comité Technique regroupe les secrétaires de mairie. En soirée, les habitants seront conviés pour échanger sur les mêmes sujets. L'objectif est de déterminer les grandes orientations pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Olivier LABOUESSE rappelle que la commission souhaite travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur les circuits courts et un éventuel magasin de producteurs. La commission souhaite se pencher sur les conventions d'occupation précaire sur les ZAC.
- Bernard MARTIN rappelle que le 5 mars sera inauguré le site internet. En ce qui concerne le logo, la commission a validé celui qui est présenté ce soir aux élus. Elle a procédé à une légère modification sur le « c » de communauté, en le passant en caractère gras. Le 27 avril à Durdats-Larequille se tiendra la remise des lauréats du concours des Maisons fleuries. Comme prévu, CMNC a commandé une borne tactile pour un montant de 24720€. Il s'agit d'un écran interactif qui permettra de présenter les hébergements, les restaurants, les sites remarquables du secteur. Elle sera implantée normalement cet été sur l'aire autoroutière. La commission souhaite développer sur la comcom le tourisme itinérant avec un véhicule dédié. Enfin le bulletin communautaire sera remodelé dans sa forme...